

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.75	Date de révision	Date de mise en application 01.07.75
1. Dénomination de la fonction Statisticien/statisticienne		Code fonction 2.08.003	
2. But de la fonction Concevoir, élaborer, analyser et présenter des statistiques dans des domaines divers.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la conception et l'organisation de statistiques; - l'établissement de contacts avec les demandeurs et les utilisateurs; - le choix des méthodes statistiques à appliquer; - la détermination des procédures à suivre et la prévision de moyens à utiliser; - la préparation et la réalisation d'enquêtes; - l'élaboration de formules et de questionnaires; - l'évaluation des informations nécessaires; - l'organisation et le contrôle du relevé des données; - l'analyse et la mise en forme de ces données en vue de la programmation et du traitement électronique; - l'élaboration, l'analyse quantitative et qualitative de l'interprétation des statistiques; - l'exploitation des résultats en vue de rapports ou de publications; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	L	C	I	A	H	Cl. max. 18
Points	50	10	49	5	50	Total 164